

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 28 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Novembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme POLI
M. CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M LUCIANI
M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme DEBROAS	à	Mme MORACCHINI
M. BASTELICA	à	M. BARTOLI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
M. D'ORAZIO	à	M. GABRIELLI
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M ZUCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme MOUSNY-PANTALACCI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2011

Délibération N°2011 / 299

**Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la Ville
d'Ajaccio.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent marché a pour objet la prestation d'assurance pour les besoins de la ville d'Ajaccio. Une consultation a été lancée le 13 septembre 2011 avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP/ JOUE. La date de remise des offres avait été fixée au 24 octobre 2011.

Les prestations étaient réparties en 5 lots désignés ci-dessous:

- lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 03 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot 04 : Risques statutaires du personnel
- Lot 05 : Protection juridique des agents et élus.

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- nature et étendue des garanties - qualité des clauses contractuelle: 50%
- tarification: 30%
- modalité et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres par la compagnie et/ou son intermédiaire: 20%

Le Comité d'ouverture des plis s'est réuni le 24 octobre 2011 et a retenu les candidatures des entreprises qui présentent les garanties techniques et financières suffisantes pour réaliser le marché. La Commission d'appel d'offres du 24 novembre 2011 a décidé d'attribuer le marché à la société qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville d'Ajaccio avec les sociétés suivantes :

- lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes: SMACL pour un montant de 98 251,11 € TTC (prestation alternative n°2 franchise 5000 €).
- Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexes: SMACL pour un montant total de 109 482,55 € TTC (offre de base: 86 788,75 -prestation supplémentaire n°1: 18 442,80 € TTC – prestation supplémentaire n°2: 4251 € TTC)
- Lot 03 : Flotte automobile et risques annexes: PILLIOT/ BTA pour un montant de 156 200 € TTC (offre de base: 152 151 € TTC – prestation supplémentaire n°1: 350 € TTC – prestation supplémentaire n°2: 1200 € TTC- prestation supplémentaire n°3 (franchise 1000 €): 2499 € TTC
- Lot 04 : Risques statutaires du personnel: DEXIA SOFAXIS/ CNP pour un taux de 0,22 % en offre de base et 0,13% en prestation supplémentaire n°1.
- Lot 05 : Protection juridique des agents et élus: SARRE ET MOSELLE/ PROTEXIA pour des primes annuelles TTC de 908,40 €.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code du travail,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al}. 57 à 59 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2009/528 du 6 mai 2009 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 24 novembre 2011 qui a décidé d'attribuer le marché à la société qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 25 novembre 2011.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer le marché relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville d'Ajaccio avec les sociétés suivantes :

- lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes: SMACL pour un montant de 98 251,11 € TTC (prestation alternative n°2 franchise 5000 €).
- Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexes: SMACL pour un montant total de 109 482,55 € TTC (offre de base: 86 788,75 -prestation supplémentaire n°1: 18 442,80 € TTC – prestation supplémentaire n°2: 4251 € TTC)
- Lot 03 : Flotte automobile et risques annexes: PILLIOT/ BTA pour un montant de 156 200 € TTC (offre de base: 152 151 € TTC – prestation supplémentaire n°1: 350 € TTC – prestation supplémentaire n°2: 1200 € TTC- prestation supplémentaire n°3 (franchise 1000 €) : 2499 € TTC
- Lot 04 : Risques statutaires du personnel: DEXIA SOFAXIS/ CNP pour un taux de 0,22 % en offre de base et 0,13% en prestation supplémentaire n°1.
- Lot 05 : Protection juridique des agents et élus: SARRE ET MOSELLE/ PROTEXIA pour des primes annuelles TTC de 908,40 €.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

Simon RENUCCI